



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOIRE

Identification des animaux  
Ardèche Drôme Isère Loire Rhône

IPG.DET.ENR.14.27.09.19

# Accès informatisé aux données identification

NOM et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Exploitation :  bovins  ovins  caprins

Numéro d'exploitation : \_\_\_\_\_

Tél Fixe : ..... Portable : .....

Adresse de messagerie : .....@.....

OUTIL OBJET DE LA DEMANDE : ..... Mode de transfert utilisé :  Webservice  FTP

## Conditions d'adhésion :

Le service d'accès informatisé aux données identification est ouvert à tout éleveur équipé d'un outil (application web, logiciel émettant des données identification au format VSE), qui en fait la demande à l'EdE pour son exploitation d'élevage et retourne complété et signé ce bulletin d'inscription. L'inscription est réalisée sous réserve du respect des engagements ci-après :

## Responsabilité :

Le détenteur garde toute responsabilité envers la réglementation en vigueur quant à la conformité de l'identification des bovins qu'il détient. L'éleveur est l'unique responsable des informations transmises à l'EdE (décret 69-666 et règlement CE 1760/2000). Le détenteur s'engage à assurer en permanence le bon fonctionnement de l'ensemble de son système informatique, dont il est le seul responsable (connexion internet haut débit, mise à jour logiciel, messagerie informatique, micro-ordinateur...).

**En cas de panne informatique prolongée, la transmission des données est à réaliser par l'éleveur sur document papier Cerfa, pour respecter les délais réglementaires de notifications.**

## Champ d'application :

Les notifications informatisées concernent tous les mouvements des bovins de l'exploitation ci-dessus référencée (Naissances, veaux morts-nés, achats, pensions, ventes, mortalité, autoconsommation, transhumance), ainsi que les commandes de boucles de rebouclage. Toute boucle de rebouclage commandée via votre outil l'est dans les mêmes conditions financières qu'une commande faite par notification « papier ».

Elles concernent aussi les déclarations réglementaires de mouvements des ovins et caprins, et les transferts des inséminations de taureaux de monte publique réalisées par les éleveurs (IPE).

**Respect des délais** : tout mouvement et toute perte de boucle doivent être déclarés sous 7 jours à l'EdE.

**Traitements des erreurs et rejets** : Les notifications informatisées transmises ne sont valides qu'à partir du moment où elles ont subi les vérifications réglementaires au niveau de l'EdE et des fichiers nationaux de l'Identification (BDNI et SIG pour les bovins, SIMOC pour les ovins et caprins).

Le détenteur s'engage à prendre en charge tous les messages d'anomalie et d'erreurs transmis par l'EdE quel que soit le moyen utilisé (alerte, courrier, e-mail...), et à transmettre à l'EdE les informations correctives dans les plus brefs délais. Pour certains outils, l'éleveur doit modifier en simultané son propre fichier pour éviter tout risque de déphasage. Sans réponse les erreurs, ne seront pas corrigées par l'EdE et l'éleveur reste responsable des non-conformités qui en résultent.

**Coûts** : L'abonnement à l'accès informatisé aux données identification est appelé avec votre cotisation annuelle identification.

- Abonnement à l'accès informatisé aux données identification bovine : 25 € HT quel que soit l'outil utilisé et permet de bénéficier du tarif des cotisations identification minorées.
- Abonnement transfert ovins-caprins : 15 €

Le montant de ces abonnements est révisable chaque année.

**D'autre part, toute intervention liée à des erreurs répétées dont l'éleveur ou son système informatique est à l'origine fera l'objet d'une facturation spécifique sur la base du temps passé à la remise en état des fichiers.**

**Durée** : Le présent engagement est souscrit pour une durée d'un an, il est tacitement renouvelable. L'éleveur s'engage à informer par écrit l'EdE de tout arrêt de l'utilisation de l'accès informatisé aux données identification. En cas de non-respect des engagements par l'éleveur susceptible de mettre en cause la qualité du fichier identification, la résiliation de l'inscription par l'EdE sera immédiate.

**Pour accord sur les conditions d'utilisation ci-dessus,**

**Date et signature :**

Je m'inscris pour l'accès informatisé aux données identification :  
(cochez SVP la ou les cases correspondant à votre demande)

- des Bovins
- des Ovins
- des Caprins

Dans le cadre des échanges, je souhaite également récupérer mes données

- Contrôle laitier
- Certification Parentés Bovines
- Inséminations Artificielles COOP
- Contrôle de performance viande

Chambre d'Agriculture de l'Ardèche  
Identification des Animaux  
4, avenue de l'Europe Unie – BP 114  
07001 PRIVAS

Tel : 04.66.46.65.42  
[identification@ardeche.chambagri.fr](mailto:identification@ardeche.chambagri.fr)

**NOUS CONTACTER**

Chambre d'Agriculture de la Drôme  
Identification des Animaux  
145, avenue Georges Brassens  
CS 30418  
26504 BOURG LES VALENCE CEDEX  
Tel : 04.27.24.01.87  
[identification@drome.chambagri.fr](mailto:identification@drome.chambagri.fr)

Chambre d'Agriculture de l'Isère  
Identification des Animaux  
40 Avenue Marcelin Berthelot  
CS 92608  
38036 GRENOBLE CEDEX 2

Tel : 04.76.20.68.04  
[identification@isere.chambagri.fr](mailto:identification@isere.chambagri.fr)

Chambre d'Agriculture de la Loire  
Identification des Animaux  
43 Avenue Albert Raimond  
BP 10056  
42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX

Tel : 04.77.92.12.36  
[identification@loire.chambagri.fr](mailto:identification@loire.chambagri.fr)

Chambre d'Agriculture du Rhône  
Identification des Animaux  
18 Avenue des Monts d'Or  
69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Tel : 04.78.19.61.70  
[identification@rhone.chambagri.fr](mailto:identification@rhone.chambagri.fr)